

10 Avril 2014

1/ Création et composition des commissions communales

Le nouveau conseil municipal a installé les commissions communales et désigné les conseillers qui y siègent.

2/ Election des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

De la même manière, le nouveau conseil municipal a élu les conseillers qui représentent la commune au sein de l'Office Municipal des Sports, du Syndicat d'eau potable, du Syndicat d'Energies de Maine et Loire, et du Centre Communal d'Action Sociale.

3/ Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseiller délégué

Le conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et d'un conseiller municipal délégué. Ces indemnités sont conformes aux articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales soit 2 090.81 € brut par mois pour le Maire, 836.32 € pour chaque adjoint et 228.09 € brut pour un conseiller municipal délégué.

4/ Fiscalité 2014

La commune ayant reçu récemment les renseignements nécessaires afin de voter les taux de la fiscalité de 2014, le conseil municipal a validé l'augmentation de 1 % arrêté lors de l'examen du budget. Les taux sont donc de 19.10 % pour la taxe d'habitation, 34.66 % pour le foncier bâti et 51.30 % pour le foncier non bâti.

5/ Versement de fonds de concours au SIEMML pour des opérations de dépannage

Le conseil municipal a approuvé le versement de fonds de concours au Syndicat d'Electricité pour des opérations de dépannage et de réparation réalisées sur le réseau d'éclairage public.

6/ Acquisition terrain de Saint Pern

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain attenante du domaine public située rue d'Anjou tout à côté de l'école Notre Dame. L'objectif est que cet espace privé puisse être intégré au domaine public.